

COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 3 avril 2023****Délibération n° 2023-28**

L'an deux mille vingt-trois le trois avril à 18h30,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2023.

Objet : Adhésion à l'association Cap Nord**Etaient présents : 26**

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Véronique CHARBOIS, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile WEILER-BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Aubin AMARDEIL, Antoine CAMUS, Laurianne SENE

Etaient excusés ou absents : 3

Mesdames et Monsieur Maxime AMBARD (pouvoir à Frédéric TISSOT), Fatiha CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS,

Formant la majorité des membres en exercice.**Messieurs Aubin AMARDEIL et Antoine CAMUS ont été nommés secrétaires.**

Monsieur Jean-François DODET expose le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

L'association CAP NORD a vu le jour en février 1995. A l'origine, l'association s'était fixée 3 objectifs, à savoir, être l'interlocuteur qualifié vis-à-vis de élus et collectivités, être force de propositions de projets visant à la promotion de la zone et être un lien d'échange entre toutes les entreprises.

Toujours à l'écoute des entreprises, l'association CAP NORD a, pendant 27 ans, entamé et mené bons nombres d'actions pour une meilleure attractivité de la zone.

Tant dans des domaines aussi variés que La Voirie, les Transports en Commun, les Parkings poids lourds, la Propreté et bien d'autres, CAP NORD a œuvré au travers des mandatures successives à l'aboutissement de ces multiples projets.

Autres temps, autres actions :

- Après les années COVID, dans un contexte international compliqué, l'association CAP NORD se doit d'inventer une nouvelle dynamique aux services des entreprises.
- De nouvelles idées, de nouveaux services, un accompagnement plus proche des dirigeants.
- C'est L'AMBICIEUX CHALLENGE que s'est donné la nouvelle équipe des dirigeants du CLUB CAP NORD pour les années à venir.

Afin de promouvoir les métiers des différentes entreprises de cette zone d'activités auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi de la commune, notamment lors de l'évènement « Cap Nord fête ses Métiers », il est proposé d'adhérer à l'Association CAP NORD,

En conséquence, conformément au nombre d'agents municipaux au 1^{er} janvier 2023, la cotisation s'élève à 390 euros pour cette année.

Dit que la ville de Saint-Apollinaire adhère à l'association de CAP NORD et s'engage à verser annuellement la cotisation correspondante, en fonction du nombre de personnel au 1^{er} janvier de chaque année.

Pour information, en 2020 le Conseil municipal a désigné Olivier Arbez comme représentant de la commune au sein de cette association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE 28 VOIX POUR, (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION), d'adhérer à l'association Cap Nord dès cette année 2023 et s'engage à verser annuellement la cotisation correspondante, en fonction du nombre de personnel au 1^{er} janvier de chaque année, comme énoncé ci-dessus.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le 11 AVR. 2023

Le Maire,

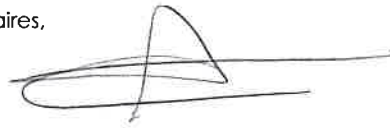


Jean-François DODET

Les secrétaires,



Aubin AMARDEIL



Antoine CAMUS

Date de publication : 12 AVR. 2023